

Table des matières

1	L'Ile-de-France achète 32 trams-trains à Alstom pour 208 millions d'euros	2
2	Frondeurs : Hollande-Gattaz, même combat ?	5
3	Vers une refonte de l'impôt sur les sociétés	6
4	Impôts : la chasse aux petites taxes est relancée	7
5	Le climat des affaires en repli après le pic de fin 2017	9
6	Un milliard d'euros versé en trop aux chômeurs en 2017	10
7	Grève SNCF : Édouard Philippe fait un pas vers les syndicats.....	11
8	Loi alimentation : l'amendement qui pourrait tout changer.....	12
9	Les exportations de vins français ont battu des records en 2017	14
10	Les banques françaises ouvrent en grand le robinet du crédit pour les entreprises.....	16
11	La garde à vue de Vincent Bolloré pour des soupçons de corruption en Afrique prolongée	17
12	Prélèvement à la source : Et les shadocks pompaient !.....	18
13	Iran : Trump et Macron plaident pour un accord plus large.....	20
14	Theresa May sous pression pour rester dans une union douanière avec l'UE.....	22
15	La démission du premier ministre ne met pas fin à la crise politique en Arménie	23

III ILE-DE-FRANCE

AFFICHES PARISIENNES – 25/04/2018 – *l'article complet est en p-jointe*

L'IA, une opportunité business



© **Medef IdF** - Eric Peres, Laure de La Raudière, Olivier Cousi, Eric Chaney, Olaf Mercier et Laurence Devillers.

Le mois dernier, le **Medef Ile-de-France** a réuni un superbe panel d'intervenants devant une salle comble pour une conférence-débat intitulée « L'Intelligence Artificielle peut-elle sauver l'humanité ou la détruire ? ». Preuve que l'IA est une préoccupation des chefs d'entreprise.

A l'aube de ce qu'il est désormais convenu d'appeler la quatrième révolution industrielle, les dirigeants d'entreprise s'interrogent sur les opportunités et les risques que porte l'arrivée de l'Intelligence Artificielle (IA) et de la robotique dans notre société.

Pour réfléchir et éclairer le débat sur cette question actuelle majeure, Eric Berger, président du **Medef Ile-de-France**, et son équipe, ont organisé une soirée réunissant un panel éclectique de professionnels du domaine, permettant d'aborder toutes les facettes du sujet : économique, juridique, éthique, politique, philosophique...

FRANCE INFO – 25/04/2018

1 L'Ile-de-France achète 32 trams-trains à Alstom pour 208 millions d'euros



Le Tram Train nouvelle génération fabriqué par Alstom et commandé pour l'Ile-de-France

L'autorité organisatrice des transports publics en Ile-de-France, Ile-de-France Mobilités, annonce avoir passé commande au constructeur français Alstom, de 32 trams-trains destinées à deux futures lignes du réseau francilien.

Ile-de-France Mobilités, l'autorité qui organise les transports publics (anciennement STIF) a voté l'acquisition et le financement de 32 rames de tram train Alstom nouvelle génération, baptisé Citadis Dualis, pour un montant de 208,2 millions d'euros.

La part d'Alstom de ce marché est, selon le groupe, de 170 millions d'euros, le solde devant couvrir "les prestations nécessaires à l'acquisition et à la mise en service", placées sous la responsabilité de SNCF.

Le "tram Train" est un hybride, mi-tramway mi-train comme son nom l'indique, c'est à dire qu'il s'agit d'un mode de transport capable de rouler aussi bien sur une voie ferrée du réseau national ou sur une voie de tramway en milieu urbain.

Il existe déjà, depuis 2006, une ligne de tram-train en Ile-de-France, le T4, sur la portion Aulnay-Bondy. Mais c'est un autre constructeur (Siemens) et presque une autre approche de la notion de tram train.

Car l'idée de tram train a fait beaucoup de chemin depuis le début des années 2000 tant l'idée et l'adaptabilité séduisent les villes pour le 21ème siècle. Le tram train d'Alstom, Citadis Dualis, est une nouvelle génération de tram train qui a intégré les premières expériences de ce mode de transport.

Les rames achetées dans cette commande sont destinées au futur Tram T12 Express entre Massy-Palaiseau et Evry (Essonne) et au Tram T13 Express entre Saint-Germain-en-Laye et Saint-Cyr-l'Ecole (Yvelines).

Par Christian Meyze

LE PARISIEN – 25/04/2018

Vélib' : le grand fiasco



Paris IXe, le 24 avril 2018. De nombreuses stations de Vélib' Métropole connaissent des dysfonctionnements.

Ici la station Blanche (IXe) est plus que pleine et les usagers ne peuvent retirer le moindre vélo.

Les usagers de Vélib' n'en peuvent plus. Leurs témoignages, relayés notamment par l'association Paris en Selle, dressent un tableau apocalyptique du service, quatre mois après le lancement du nouveau vélo en libre-service.

« Fiasco », « mensonges », « incompetence », « catastrophe » : l'association de cyclistes Paris en Selle n'a pas de mots assez durs pour qualifier le [lancement chaotique du nouveau Vélib'](#) par Smovengo. Dans [un communiqué](#) au vitriol intitulé « Vélib' 2 : 4 mois après, le fiasco continue », l'association fait le

point sur les multiples bugs et retards qui rendent le service « quasi inutilisable » et qui « laissent sur le bord de la piste cyclable des centaines de milliers d'usagers » alors que les beaux jours reviennent.

« Il y a urgence à écouter le calvaire des usagers et à rétablir un système fonctionnel », martèle Paris en Selle. Sur le terrain comme sur les réseaux sociaux, force est de constater que les retours sont très majoritairement négatifs. « On en est au point d'être indulgents sur [le nombre de stations déployées](#). Qu'ils arrêtent d'en déployer. On veut plutôt qu'elles marchent, assure Simon Labouret, le porte-parole. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Et on commence à s'interroger sur la robustesse du matériel dans la durée. »

Mais la situation n'est pas près de s'améliorer. Le personnel de Vélib', chargé de réguler les vélos en fonction des bornes ou de changer les batteries des stations, [a reconduit la grève](#) qu'il mène depuis une dizaine de jours. Voici les points les plus saillants de « l'accident industriel » dénoncé par Paris en Selle.

Nombre de stations insuffisant. [Un peu plus de 600, soit moins de la moitié](#) des 1 400 stations prévues. Et surtout, une situation « particulièrement dramatique » en banlieue, « en totale contradiction avec l'ambition métropolitaine du nouveau service », dénonce l'association.

Non fiabilité du service. Elle « atteint de nouveaux sommets », avec « la nécessité de tester un à un tous les vélos d'une station donnée pour espérer en décrocher un, quand il ne s'agit pas tout simplement de devoir tenter sa chance dans cinq ou six stations différentes ». À cela s'ajoutent « d'innombrables bugs lors des restitutions », entraînant les blocages des comptes, des procédures « peu intuitives » sur les box des vélos, des Vélib' bloqués en pleine course par l'antivol, une assistance électrique qui ne fonctionne pas toujours ou une appli qui a des ratés. Bref, « tous ces bugs rendent l'expérience Vélib' 2 apocalyptique », conclut Paris en Selle.

Système de stationnement ubuesque. Quand les stations sont là, parfois, elles débordent. Des images inquiétantes fleurissent ici et là. La raison ? Le système dit Park +, ou overflow, qui permet de déposer en théorie son Vélib' dans une station déjà pleine. Problème : ce système « s'avère être une catastrophe avec des situations ubuesques où les vélos attachés les uns aux autres se bloquent », entraînant « débordements et empilements sauvages ». Paris en Selle demande la « suspension immédiate » de ce système défaillant. Sans compter, rappelle l'association, les « signes de faiblesse évidents contre le vandalisme et le vol » du système d'attache.

Service client inefficace. « Les assistants sont démunis et se contentent généralement de lire les tutos sans pouvoir résoudre les problèmes », écrit l'association. L'activité de maintenance-régulation rencontre aussi « des difficultés majeures » et des conditions de travail difficiles, qui ont poussé [des salariés à se mettre en grève](#).

Tarification à revoir. Enfin, si [les abonnés seront remboursés pour les mois difficiles de janvier à mars](#), voire avril, les touristes et usagers ponctuels, eux « découvrent avec effarement la nouvelle tarification pour les non-abonnés (5 € la journée, contre l'équivalent d'un ticket de métro auparavant) et la non-disponibilité des terminaux de paiement à chaque station », se désole encore Paris en Selle, qui réclame « un nouveau tarif journalier plus attractif ».

La Ville de Paris récupère les Vélib' égarés // <http://www.leparisien.fr/info-paris-ile-de-france-oise/transports/la-ville-de-paris-recupere-les-velib-egares-24-04-2018-7681821.php>

Jorge AZEVEDO, Directeur Général de Smovengo : «La situation a empiré depuis le début de la grève » // <http://www.leparisien.fr/info-paris-ile-de-france-oise/transports/velib-nous-ouvrons-60-a-65-stations-par-semaine-24-04-2018-7681953.php>

Prendre un Vélib' à la journée ? Bon courage ! // <http://www.leparisien.fr/info-paris-ile-de-france-oise/transports/prendre-un-velib-a-la-journee-bon-courage-24-04-2018-7681818.php>

Jean-Gabriel Bontinck

L'OPINION – 25/04/2018

2 Frondeurs : Hollande-Gattaz, même combat ?



Dans un petit livre qui vient d'être publié, le président du Medef, Pierre Gattaz, dresse un bilan de son action à la tête de l'organisation patronale. Sa principale cible ? Le gouvernement Hollande, mais surtout les... frondeurs !

L'actuel président du Medef pour encore quelques semaines, Pierre Gattaz, dresse un bilan de son action au sein de l'organisation patronale, dans un petit livre bilan intitulé «2013-2018, regard sur cinq années de combats». Le président Hollande et sa majorité indomptable, le pacte de responsabilité, le compte pénibilité, la loi El Khomri, la modernisation du dialogue social... Tout y est. Si Pierre Gattaz évoque un quinquennat visiblement épuisant, où il a dû batailler sans cesse contre le pouvoir en place, il reconnaît aussi quelques «maladresses», qui à ses yeux, ont servi à défendre la cause des chefs d'entreprise. L'élection de son successeur est prévue le 3 juillet prochain.

En cette fin de mandat au Medef, on verrait presque « une convergence des luttes », entre le président de l'organisation patronale, Pierre Gattaz et l'ex-président de la République, François Hollande ! Tous les deux ont en effet voulu défendre leur quinquennat dans un livre bilan. François Hollande a attendu un an après avoir été poussé vers la sortie pour le publier. Pierre Gattaz, lui, comme pour tourner plus vite la page, vient de publier un petit opus, « Regard sur 5 années de combats », dans lequel il raconte son propre quinquennat. Le titre de l'ouvrage donne d'emblée un aperçu de la manière dont le président du Medef a vécu son mandat. Mais à la lecture, il apparaît très vite qu'il a des opposants communs avec François Hollande, dont il ne manque jamais de rappeler l'existence : les fameux frondeurs ! Ceux-là mêmes qui ont empoisonné le quinquennat de l'ancien chef de l'Etat, n'ont pas non plus facilité la vie du patron des patrons !

Tout au long de l'ouvrage de 46 pages, on sent bien que sa tâche a été ardue avec ce président qui n'aimait pas les riches et pas beaucoup plus les entrepreneurs. Les premières années du règne de François Hollande ont été douloureuses pour tout ce que la France compte comme chefs d'entreprise, marquées par un durcissement fiscal sans précédent, symbolisé par la fameuse et très éphémère taxe de 75 % sur les hauts revenus. Pierre Gattaz reçoit pourtant un joli cadeau de Noël en décembre 2013, et veut croire que le président l'a enfin entendu, quand François Hollande lance le pacte de responsabilité. « Très vite cependant la mise en œuvre du pacte est perturbée par les députés frondeurs qui, dénonçant des cadeaux aux entreprises, veulent mettre en place des contreparties », note le président du Medef, qui se félicite au passage d'avoir bataillé ferme pour les éviter à tout prix.

Redressement. La deuxième partie du quinquennat Hollande, avec la nomination de Manuel Valls comme Premier ministre et celle fin août 2014, d'Emmanuel Macron au ministère de l'Economie, sont de bons signaux pour le patronat, le nouveau tandem orientant davantage sa politique vers le redressement économique. Mais il faut très vite déchanter : le gouvernement n'a pas réellement de majorité à l'Assemblée nationale, ce qui complique sensiblement la donne. « Cette situation, dans laquelle l'opposition politique se situe au sein même du parti de la majorité, a créé des incertitudes par rapport aux propositions du gouvernement, où l'on voit des zigs et des zags permanents », écrit Pierre Gattaz. Les frondeurs encore...

[Le compte pénibilité](#), dont les chefs d'entreprise ne veulent pas, parce qu'il a été construit comme une véritable usine à gaz, sera une nouvelle illustration « de l'aveuglement idéologique d'une partie du camp de François Hollande », dicit le patron des patrons. La loi El Khomri ? « Elle a peu à voir avec les ambitions initiales », ajoute-t-il. Les frondeurs toujours. Pierre Gattaz parle alors de « contrer de manière constante les mauvais coups », de « guérilla », de « politique de la terre brûlée » et se définit comme « un gardien de but parant aux tirs de ballon croisés et décroisés », entre autres images.

Même quand il évoque la victoire d'Emmanuel Macron à la présidentielle - une période apaisée pour le Medef - Pierre Gattaz ne peut s'empêcher de souligner que « la majorité stable à l'Assemblée nationale (avec la défaite de beaucoup de « frondeurs ») est un soulagement ». Cet homme entier, qui a force de répéter les mêmes mantras auprès d'un gouvernement sourd a souvent été moqué, est visiblement sorti meurtri de ses années de combat. Celui qui a pu faire preuve de maladresses (il le reconnaît lui-même), tourne cependant la page avec [le sentiment du devoir accompli](#).

[Mireille Weinberg](#)

∴ ÉCONOMIE

LE FIGARO – 25/04/2018

3 Vers une refonte de l'impôt sur les sociétés



En revanche, l'exécutif ne veut pas toucher au calcul de la participation.

Après plus de trois mois de préparation, le gouvernement a lancé mardi une consultation en ligne en vue de réformer l'impôt sur les sociétés (IS). Objectif officiel: mettre en conformité certains dispositifs de la fiscalité des entreprises avec le droit européen et les bonnes pratiques promues par l'OCDE. Trois chantiers sont ouverts: le régime des brevets, l'intégration fiscale des groupes et la déductibilité des intérêts d'emprunts.

Jusqu'à présent, ces trois dispositifs, très attractifs, contrebalançaient en partie le taux d'IS français de 33,33 %, très élevé par rapport à celui pratiqué dans les autres pays européens. Mais, comme le gouvernement a acté la [baisse de ce taux à 25 % d'ici à 2022](#), on considère à Bercy qu'il faut revoir certaines modalités d'imposition favorables par ailleurs aux entreprises.

D'autant plus que, pour commencer, le régime d'intégration fiscale français est fragilisé depuis quelques années par la jurisprudence de la Cour européenne de justice. Ce régime permet à une maison mère possédant des filiales à plus de 95 % de déduire leurs pertes de son bénéfice. Bercy propose d'abaisser le seuil de détention minimal d'une filiale pour l'intégrer à 75 % du capital. En contrepartie, le ministre des Finances envisage de supprimer certains avantages de l'intégration fiscale fragiles juridiquement. Ou, tout au contraire, d'élargir ces derniers aux filiales établies dans toute l'Union européenne et non plus seulement en France - ce qui mettrait l'intégration fiscale française à l'abri des foudres de la justice européenne mais coûterait cher à l'État.

La même préoccupation de mise en conformité anime l'exécutif pour le régime des brevets. Ce dernier permet de ne payer que 15 % d'IS sur les revenus issus de la propriété intellectuelle, ceux-ci étant définis de façon trop large selon l'OCDE. Bercy ne veut pas toucher au taux réduit de 15 %, mais

envisage de recentrer les revenus qui y auraient droit en adoptant l'approche défendue par l'organisation internationale. La part des revenus éligibles au taux réduit dépendrait alors des dépenses en R&D effectuées en France.

Loi Pacte repoussée

L'exécutif a par ailleurs abandonné à court terme un autre chantier qui concerne les entreprises. En effet, la formule légale de la participation ne serait pas modifiée dans [le cadre de la loi Pacte](#). La piste d'une modernisation de cette formule qui date de 1967 avait été évoquée lors des travaux préparatoires de la loi Pacte. Le Conseil d'orientation de la participation, de l'intéressement, de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié (Copiesas) s'est donc emparé du sujet. Il a proposé une nouvelle formule fondée non plus sur le résultat fiscal mais comptable. Un changement a priori défavorable pour les secteurs à fort investissement et en particulier l'industrie.

À défaut d'avoir pu précisément étudier les impacts d'une telle réforme, Bercy préfère jouer la carte de la prudence. «Ce n'est pas un sujet clos, précise-t-on dans l'entourage du ministre, mais en raison des effets structurants d'un changement de formule, nous estimons que le débat doit être approfondi avant d'inscrire quoi que ce soit dans la loi.» La présentation de la loi Pacte en Conseil des ministres a été décalée une nouvelle fois dans l'attente des arbitrages sur les privatisations. Elle devrait avoir lieu le 30 mai.

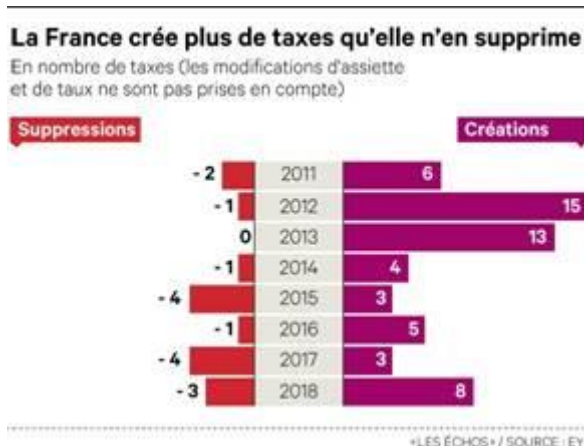
Mégots: une nouvelle taxe pour les fumeurs?

Dans la foulée de la présentation par Édouard Philippe d'un plan de lutte contre le gaspillage et le traitement des déchets, Brune Poirson a confirmé qu'une «éco-contribution» sur les mégots était à l'étude. Au micro de BFMTV et RMC, la secrétaire d'État à la Transition écologique a souligné que «les mégots jetés dans la rue coûtent cher, car il faut les ramasser». «Rien que pour Paris, ce sont 2 milliards de mégots par an qui sont jetés», a-t-elle précisé. La nouvelle taxe, estimée à «un centime par paquet», serait payée par les cigarettiers, qui la répercuteraient sur le prix des paquets. Le but étant de responsabiliser [les producteurs dans la gestion de leurs déchets](#). À Matignon, on précise qu'une concertation sera engagée sur le sujet avec les acteurs concernés. Les fumeurs se préparent déjà à une forte augmentation du prix du paquet de cigarettes. Le budget 2018 de la Sécurité sociale prévoit une hausse de la fiscalité du tabac en cinq étapes. Un euro en mars 2018, puis 50 centimes en avril, novembre 2019 et avril 2020 et enfin 40 centimes en novembre 2020.

[Anne de Guigné](#) et [Guillaume Guichard](#)

LES ECHOS – 25/04/2018

4 Impôts : la chasse aux petites taxes est relancée



Dans un souci de simplification, le gouvernement veut tailler à hauteur de 200 millions d'euros dans les nombreuses taxes à faible rendement.

Il y a la taxe sur les éoliennes, sur les trottoirs, sur les huissiers de justice, sur les céréales et les sucres, les friches maritimes, les eaux minérales et, même, sur l'or de Guyane. Parfois, on parle plutôt de redevance, si cela concerne les paris hippiques, la certification des bois et des plants de vigne, ou le stockage d'eau en période d'étiage. L'autre variante, ce sont les droits de navigation, de plaidoirie, de circulation sur les vins, cidres, poirés et hydromels...

Ces petites taxes, [emblématiques de l'art fiscal français](#), sont tellement nombreuses qu'on ne pourrait toutes les énumérer. Dans un rapport de 2014, l'Inspection générale des finances avait dénombré 192 taxes « à faible rendement », qui rapportent chacune moins de 150 millions d'euros par an à l'Etat. Par souci de simplification, le gouvernement souhaite faire le ménage dans ce maquis fiscal.

Coût de gestion élevé

Dans une circulaire transmise fin mars, le Premier ministre, Edouard Philippe, demande aux ministères de proposer des suppressions ou des regroupements de taxes à faible rendement en vue du prochain budget. « *Le grand nombre de ces taxes et la variété de leurs affectations et de leurs modalités de recouvrement induisent un coût de gestion élevé pour les pouvoirs publics et suscitent des critiques de la part des redevables* », justifie-t-il dans ce document. L'objectif affiché, pour l'instant, reste modeste. Le gouvernement cherche à réduire de 200 millions d'euros cet ensemble de petites taxes, selon une source à Bercy, confirmant une information du « Monde ». Leur rendement cumulé s'élevait à 5,3 milliards d'euros selon le dernier recensement datant de 2014.

Maigre butin

Cette prudence tient sans doute au maigre butin récolté lors de la dernière chasse aux petites taxes, lors du « choc de simplification » voulu par François Hollande. En 2014, l'inspection de Bercy avait proposé trois scénarios. Le plus prudent recommandait d'en supprimer 93, le plus ambitieux de ne garder qu'une trentaine de ces taxes.

Les résultats se sont avérés bien décevants par rapport à l'objectif affiché. Sur les années 2014 à 2017, [la France a supprimé 15 taxes mais en a créé 10](#), d'après le relevé du cabinet EY. Tout au plus, la créativité française a connu une légère accalmie puisque les budgets des années 2011 à 2013 avaient instauré beaucoup plus de nouvelles taxes.

En ce début de quinquennat, l'ardeur fiscale a été de retour. Le premier budget de l'ère Macron a contribué à créer 8 nouvelles taxes. Parmi elles, on peut citer [la surtaxe sur les immatriculations de voitures de sport](#), destinée à compenser la réduction de l'assiette de l'ISF.

Ingrid Feuerstein

LES ECHOS – 25/04/2018

5 Le climat des affaires en repli après le pic de fin 2017



Après un point haut en décembre, le climat des affaires faiblit pour le quatrième mois consécutif, mais reste très au-dessus de sa moyenne de long terme.

Après l'euphorie de la fin d'année dernière, c'est l'accalmie du printemps. Le chiffre du climat des affaires publié par l'Insee ce mardi a en effet légèrement baissé au mois d'avril, pour le [quatrième mois consécutif](#), en perdant un point. A 108, il reste toutefois bien au-dessus de sa moyenne de long terme. De même, le climat de l'emploi faiblit modestement à 109 (-2 points par rapport à mars), mais il faut se rappeler qu'il avait atteint le mois dernier un niveau inédit depuis juillet 2011. Ce fléchissement des opinions des chefs d'entreprise sur l'emploi se rencontre dans les principaux secteurs en avril.

Une demande moins favorable

Dans le détail, la baisse la plus nette concerne l'évolution de la demande globale et étrangère des industriels. Alors que le mois de janvier avait été marqué par un très haut niveau de demande, l'optimisme des chefs d'entreprise se tasse, aussi bien sur leur perception des trois derniers mois que des trois prochains mois. Une perception qui se reflète aussi dans les chiffres en dur de l'industrie manufacturière, dont la production a baissé en février.

Ce repli diminue les tensions sur l'appareil de production, qui a été sursollicité notamment en fin d'année dernière. En avril, le taux d'utilisation des capacités de production s'établit à 85,3 %, en baisse de 0,5 point par rapport à janvier. Les goulots de production ont tendance à se desserrer après avoir continûment augmenté depuis fin 2016.

Des difficultés de recrutement

En avril, les industriels sont aussi un peu moins nombreux qu'en janvier à signaler une augmentation, plutôt qu'une baisse de leurs effectifs au cours des trois derniers mois. Mais la part des industriels éprouvant [des difficultés de recrutement](#), déjà importante, augmente encore un peu (42 % en avril 2018 contre 27 % début 2017).

Les perspectives générales d'exportation se dégradent également, alors qu'elles étaient particulièrement optimistes en janvier (plus haut niveau depuis octobre 2000). Une perception négative à mettre en lien avec les inquiétudes qui planent sur le commerce mondial. Ainsi qu'avec la légère remontée des prix du pétrole depuis ces dernières semaines.

Un recul de toute la zone euro

« Après le point haut de décembre 2017, on observe clairement un repli du climat des affaires en France, comme dans les principaux pays de la zone euro, [notamment en Allemagne](#). Tout cela suggère un ralentissement de l'économie en début d'année », analyse Julien Pouget, chef du département de la conjoncture à l'Insee. On saura en fin de semaine si cette perception se confirme avec la première estimation de la croissance pour le premier trimestre que l'Insee doit publier ce vendredi.

Même tendance en Allemagne

Le moral des chefs d'entreprise allemands a lui aussi de nouveau reculé en avril pour s'établir à 102,1 points contre 103,3 en mars. Les attentes pour les prochains mois sont aussi en baisse, selon le baromètre Ifo publié ce mardi. La base de calcul a été légèrement modifiée ce mois-ci, notamment en incluant les entreprises de services, qui s'ajoutent au secteur de l'industrie.

Marie Bellan

LE PARISIEN – 25/04/2018

6 Un milliard d'euros versé en trop aux chômeurs en 2017



Les «trop-perçus» sont les sommes versées par erreur à des demandeurs d'emploi.

Les trop-perçus représentent 3,34 % du total des indemnités versées sur l'année 2017.

Un milliard d'euros, c'est le montant des allocations-chômage versées à tort par Pôle emploi en 2017. [Le sujet n'est pas nouveau](#) et revient sur la table du bureau de l'Unédic (chargée de gérer le versement des allocations) qui se réunit ce mercredi. Car la situation est en train de s'aggraver : le montant de ces dérapages est en hausse de 8 % par rapport à 2016 et 36 % en trois ans... Et ce, malgré les mesures mises en place depuis 2013.

De quoi parle-t-on ? Des «trop-perçus», à savoir de ces sommes versées par erreur à des demandeurs d'emploi. Si le montant est conséquent, il faut pourtant relativiser. L'opérateur en a notifié 2,3 millions en 2017, pour un montant total d'1,058 Md€. Soit 3,34 % du total des indemnités versées sur l'année, selon le dernier tableau de bord trimestriel de l'assurance-chômage.

Par ailleurs, suite aux courriers envoyés pour récupérer ces « indus », l'Unédic a récupéré dans ses caisses 545,3 M€. Seulement voilà, le taux de recouvrement fléchit néanmoins par rapport aux années précédentes.

D'où viennent-ils ? « Les indus résultent principalement de la prise en compte d'une période travaillée par l'allocataire en cours d'indemnisation », peut-on lire dans un rapport remis fin 2017. Les cas de figure peuvent être multiples : souvent les versements erronés résultent de périodes de travail non déclarées ou déclarées trop tard par les personnes inscrites à Pôle emploi.

Une situation fréquente dans les rangs des salariés cumulant une indemnisation avec une activité réduite (temps partiel, petit boulot...) ou ayant des employeurs multiples. Il y a aussi les erreurs, les omissions par manque d'informations ou volontaires, ou encore des employeurs qui tardent à faire leurs déclarations. En cause également, des erreurs de Pôle emploi dues à une dématérialisation d'une partie des déclarations dont la saisie a été externalisée.

Comment réduire ces « trop-perçus » ? C'est l'enjeu du groupe de travail commun à Pôle emploi et l'Unédic qui doit examiner ce mercredi plusieurs pistes afin d'y remédier. Parmi les solutions listées dans un document titré « prévention des indus » que nous nous sommes procuré, une modification des formulaires d'actualisation est envisagée. « L'actualisation permet la déclaration d'un nombre d'heures

et d'un seul montant de rémunérations, sans aucune possibilité de distinguer les différentes activités exercées dans le mois », pointe cette note.

Autres pistes, « faire évoluer le calendrier d'actualisation, ouverte du dernier jour du mois écoulé jusqu'au 15 du mois suivant » ou encore « verser provisoirement 80 % de l'allocation en attendant tous les justificatifs manquants pour émettre le paiement définitif ». En 2013, le médiateur de Pôle emploi, Jean-Louis Walter, avait pointé du doigt l'enjeu financier des « indus » pour l'organisme mais aussi « humain pour des demandeurs d'emploi en situation de détresse », à la [suite du suicide par immolation d'un demandeur d'emploi](#) nantais redevable de quelques centaines d'euros...

Catherine Gasté

ENTREPRISES

LE PARISIEN – 25/04/2018

7 Grève SNCF : Édouard Philippe fait un pas vers les syndicats



Paris, mardi. Nouvelle manifestation contre la réforme de la SNCF.

Le Premier ministre a répondu favorablement ce mardi à la demande des syndicats de cheminots de négocier directement avec lui sans passer par la ministre des Transports, Elisabeth Borne.

Si la guerre est encore loin d'être gagnée, les syndicats ont au moins remporté une bataille. Alors que 200 personnes s'étaient rassemblées ce mardi place de la Bourse à Paris, à l'appel de la CGT Cheminots, pour exprimer une nouvelle fois les craintes d'une privatisation à terme de la SNCF, le Premier ministre Edouard Philippe a envoyé une lettre à l'ensemble des syndicats de la SNCF, ainsi qu'à leurs responsables confédéraux, pour les inviter à une série de réunions bilatérales le 7 mai.

Je regrette que [...] vous ayez choisi de poursuivre un mouvement de grève qui gêne considérablement les Français et l'activité économique », indique néanmoins Edouard Philippe dans ce courrier.

Message reçu

Ce dernier est la réponse [à la missive, envoyée la semaine dernière](#), par l'intersyndicale CGT-Unsa-CFDT-SUD et dans laquelle, elle faisait part de sa « décision collective » de ne plus participer aux réunions avec [la ministre des Transports Elisabeth Borne](#). « Nous souhaitons être directement reçus par le Premier ministre » expliquait-elle dans le courrier.

Message reçu donc, alors que s'achève le dixième jour d'une grève, qui a une nouvelle fois fortement perturbé le trafic ferroviaire. « Cela montre que le rapport de force est en notre faveur », analysait dans la soirée Olivier Boissou, secrétaire général adjoint de la CFDT-Cheminots, à la sortie d'une réunion de l'intersyndicale, organisée pour débattre des suites à donner au mouvement. L'intersyndicale (CGT-Unsa-SUD-CFDT) demande aux « décideurs de modifier leur projet » de réforme ferroviaire, [adopté en première lecture par l'Assemblée nationale la semaine dernière](#).

«Il n'y a aucun essoufflement»

Dimanche, le patron de l'entreprise, Guillaume Pepy, avait assuré que la participation s'érodait lentement. Le taux de grévistes s'élevait lundi à 17,87 % à la mi-journée, selon la direction. « Il n'y a aucun essoufflement, affirme encore Olivier Boissou, de la CFDT. 65,7 % des conducteurs étaient en grève ce mardi. »

Certains salariés remettent néanmoins en cause le principe d'une mobilisation longue et épisodique qui a été mise en place et plaident désormais pour un durcissement du mouvement. D'autres réfléchissent également à l'étendre aux grandes vacances, aux mois de juillet et août. Même si pour le moment rien n'a été acté dans ce sens. Les syndicats restent sur le calendrier défini : les deux prochains jours de grève interviendront comme prévu samedi 28 et dimanche 29 avril.

«Un effort supplémentaire des contribuables»

Dans son courrier, le Premier ministre confirme également [la reprise progressive de la dette de la SNCF par l'Etat](#), comme l'avait annoncé le 12 avril dernier le président Emmanuel Macron, et ce, à compter du 1er janvier 2020. « Cela demandera un effort supplémentaire des contribuables, qui apportent déjà chaque année plusieurs milliards d'euros au financement du système ferroviaire », indique-t-il.

De nouvelles hausses d'impôts ou de taxes sont-elles à craindre ? « Il est bien trop tôt pour se prononcer sur la manière dont la dette du ferroviaire sera compensée », indique une source proche du dossier. Matignon a assuré au quotidien Libération que « les prélèvements ne seront pas alourdis pour financer cette reprise de dette ».

Erwan Benezet

LES ECHOS – 25/04/2018

8 Loi alimentation : l'amendement qui pourrait tout changer



Jean-Baptiste Moreau, député La République en Marche (LREM) de la Creuse et rapporteur de la loi sur l'alimentation.

Le rapporteur Jean-Baptiste Moreau a fait adopter une disposition sortant les produits alimentaires du cadre actuel des négociations commerciales. Une révolution.

« Alors que tout le monde attendait tranquillement la traduction dans la loi des conclusions des Etats généraux de l'alimentation, les députés en ont décidé autrement. Notre environnement commercial [...] vient de voler en éclats ! » écrit Richard Girardot sur son blog à la date du 20 avril. Le [PDG](#) de Nestlé France n'en revient pas ! Il n'est pas le seul. Jacques Creyssel, délégué général de la Fédération du commerce et de la distribution, évoque *« une proposition disruptive que nous avons soumise à une expertise juridique »*.

Industriels et distributeurs ne savent pas quoi penser de l'amendement à la loi Alimentation adopté dans la nuit du 17 avril par la commission des affaires économiques de l'Assemblée sur proposition du

rapporteur Jean-Baptiste Moreau. L'écu La République en marche de la Creuse, éleveur de son état, a sorti les produits agricoles et alimentaires du cadre des négociations commerciales défini par la Loi de modernisation de l'économie de 2008. Exit la convention unique et la négociation annuelle qui court tous les ans de novembre à mars.

La disposition a bénéficié de la bienveillance du gouvernement. Elle ne figurait pourtant pas dans les conclusions des Etats généraux de l'alimentation de fin 2017. Les débats avaient préconisé le relèvement de 10 % du seuil de revente à perte et la limitation des promotions. Il était aussi question de l'inversion de la constitution de tarifs à partir du prix de revient des agriculteurs.

Le soutien de Michel-Edouard Leclerc

La loi « pour un équilibre des relations commerciales dans le secteur alimentaire et une alimentation saine et durable » est une loi d'habilitation qui débouchera sur des ordonnances. La discussion en séance est prévue mi-mai. Les amendements sont tombés comme à Gravelote en commission : 874 proposés, 234 adoptés. Car une fois l'habilitation donnée, il sera trop tard. L'amendement Moreau chamboule le dispositif.

« Je soutiens l'excellente proposition de Monsieur Moreau » déclare aux « Echos » Michel-Edouard Leclerc. Le premier animateur de la guerre des prix estime que le cadre actuel n'est pas adapté à la diversité des fournisseurs de la distribution. On ne peut traiter les agriculteurs et les PME comme les multinationales Nestlé ou Coca-Cola. Les petits producteurs ont besoin de lisibilité et de contrats pluriannuels.

Chez Carrefour, on considère aussi que les négociations actuelles « *ne permettent pas de satisfaire les demandes légitimes des agriculteurs* ». On évoque « *pour la première fois une proposition différente intéressante à regarder qui peut permettre de sortir du psychodrame annuel des négociations* ».

Au sein de l'Association nationale des industries alimentaires (Ania), on parle d'un « *signe politique fort* ». « *Cela fait des années que nous demandons la fin de la LME* » résume une porte-parole. Il y aurait-il un « miracle Moreau » qui mettrait d'accord les frères ennemis distributeurs et industriels ?

L'Ania planche sur un corpus de propositions complémentaires, un nouveau cadre réglementaire. Le but des fournisseurs a toujours été d'imposer leurs tarifs aux commerçants comme au bon temps de la loi Galland. Les distributeurs souhaitent, eux, retomber dans le droit commun de la négociation et distinguer les gros des petits. L'amendement Moreau ouvre la boîte de Pandore. D'autres amendements redessineront un cadre pendant la suite de la discussion. On verra vite de quel côté penche le gouvernement.

Olivier Humeau, PDG d'Iri, la société d'études experte des produits de grande consommation : « Nous vivons le plus grand défi de l'histoire des marques de grande consommation » //

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/conso-distribution/0301604411284-olivier-humeau-nous-vivons-le-plus-grand-defi-de-lhistoire-des-marques-de-grande-consommation-2171563.php>

Philippe Bertrand

LE PARISIEN – 25/04/2018

9 Les exportations de vins français ont battu des records en 2017



Les vins français sont de plus en plus appréciés sur des marchés internationaux porté par une consommation repartie à la hausse.

Selon un classement international dévoilé ce mardi, la France reste le deuxième pays producteur et consommateur de vin de la planète. Et, surtout, le premier exportateur avec 8,9 milliards d'euros facturés l'an dernier.

[Malgré une récolte catastrophique l'an dernier](#), la France a connu une année record en matière d'exportation de ses bordeaux, bourgogne et autres champagnes. Dans le palmarès 2017 dévoilé ce mardi par l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV), qui rassemble 46 pays, l'Hexagone tient donc largement son rang de patrie du vin.

Pourtant, en 2017, le vignoble français a souffert. Gel, pluies... « il faut remonter à 1966 pour trouver une récolte aussi faible », explique Jean-Marie Aurand, directeur général de l'OIV. Deuxième au monde derrière l'Italie, la production française a chuté de 19 %. [Les aléas climatiques](#) ont touché tout aussi durement les productions italienne et espagnole en chute de respectivement 17 % et 15 %.

La France a importé 7,6 millions d'hectolitres

Mais, heureusement, « la France a en stock près de 50 millions d'hectolitres, tempère Jean-Marie Aurand, soit l'équivalent d'une année de récolte. » Pour répondre à la demande, l'Hexagone a dû néanmoins importé 7,6 millions d'hectolitres en particulier de vins d'entrée de gamme. C'est que, après des années de baisse régulière, le marché intérieur a retrouvé des couleurs.

« La clientèle des buveurs réguliers pour lesquels le vin faisait partie du régime alimentaire pour ses apports caloriques a tendance à disparaître, explique le porte-parole de l'OIV. Une nouvelle génération de clients a pris le relais : plus occasionnels, mais adeptes d'une consommation plaisir. »

Avec 51,2 litres par habitant, [les Français restent les plus gros consommateurs](#) de la planète derrière les Portugais et devant les Italiens.

Le vin français s'exporte bien

Autre bonne nouvelle pour les viticulteurs, les vins français sont de plus en plus appréciés sur des marchés internationaux porté par une consommation repartie à la hausse. « Plus de deux bouteilles sur cinq consommées l'an dernier dans le monde ont traversé une frontière », résume Jean-Marie Aurand. C'était une sur trois il y a dix ans.



Plus spectaculaire encore : en valeur, ces échanges ont bondi de 12 milliards d'euros en 2000 à 30 milliards d'euros l'an dernier (+ 150 %). « C'est l'équivalent de la vente de 500 Airbus A320 », souligne le patron de l'OIV. Parmi les principaux pays importateurs, on trouve les clients traditionnels de la France que sont l'Allemagne, le Royaume-uni et [la Chine](#) dont les importations ont bondi l'an dernier de 17 %.

En face, dans le trio de tête des pays exportateurs, l'Espagne, l'Italie et la France trustent, à eux trois, 55 % du volume des échanges, reléguant au pied du podium les vins du nouveau monde (Chili, Australie, Afrique du sud). Mais en monnaie sonnante et rébuchante, la France, réputée pour ses appellations haut de gamme, conforte son rang de numéro un devant l'Italie, l'Espagne et le Chili.

Le champagne, produit star des exportations

En 2017, sur 100 euros dépensés dans le monde pour acheter des vins étrangers, 30 euros sont allés dans la poche des exportateurs français contre 19 euros seulement dans celles des négociants italiens.

Au total, la France a exporté pour 8,9 milliards de vin - 13 mds en y ajoutant le cognac - principalement à destination du Royaume-Uni, des Etats-Unis et la Chine. « Le vin est notre deuxième poste d'excédent commercial derrière l'aéronautique », se félicite l'OIV.

Parmi les produits star des exportations, le champagne continue à se tailler la part du lion. Sur le marché des vins pétillants, les Italiens dominent certes le marché en volume, grâce au succès foudroyant du [prosecco](#), mais en valeur [le champagne français](#) devance toujours tous ses rivaux. Avec 3,1 milliards d'euros de bouteilles écoulées à travers le monde, il représente à lui seul, plus de la moitié (53,4 %) des ventes et engrange deux fois plus de recettes que ses concurrents italiens.

Marc Lomazzi



Dans ce contexte favorable et malgré une demande de crédit perçue comme stable, les crédits aux entreprises ont continué d'augmenter régulièrement dans l'Hexagone depuis le début de l'année et à un rythme soutenu comparé à celui des années 2016 et 2017.

Ainsi, l'encours des prêts aux entreprises a progressé de près de 5,5 % sur un an en janvier et en février pour atteindre 950,4 milliards d'euros, selon les dernières données publiées par la Banque de France

L'endettement de grandes entreprises en ligne de mire

La [progression des encours de crédit en ce début d'année](#) a concerné quasiment tous les secteurs et toutes les catégories d'entreprises. L'encours des crédits aux PME a progressé de 3,7 % sur un an en janvier et février. Il faut dire que l'accès des PME au crédit reste très aisé, selon la Banque de France. Du côté des TPE, il reste un peu plus difficile mais il s'est encore amélioré au premier trimestre. Ainsi, le taux d'obtention des crédits d'investissement (en totalité ou à plus de 75 %) pour les TPE est passé à 87 % (contre 85 % à la fin de 2017).

Du côté des grandes entreprises la croissance de l'encours des crédits est restée soutenue en ce début d'année, à près de 4,4 % sur un an en février. Cette dynamique est positive dans la mesure où elle peut refléter la volonté d'investissement des sociétés dans un contexte de reprise économique. Elle est cependant surveillée de près par les autorités françaises. Pour prévenir un endettement non maîtrisé des grandes entreprises, y compris par les marchés, le [Haut Conseil de Stabilité Financière a ainsi décidé en fin d'année dernière de plafonner](#) l'exposition des grandes banques à certaines d'entre elles. Cette mesure dite « macroprudentielle » devrait entrer en vigueur cet été.

Solenn POULLENNEC

LE FIGARO – 25/04/2018

11 La garde à vue de Vincent Bolloré pour des soupçons de corruption en Afrique prolongée



VIDÉO - L'obtention de concessions portuaires à Lomé (Togo) et à Conakry (Guinée) est au cœur du débat.

Vincent Bolloré plonge dans la tourmente judiciaire. Depuis mardi 10 heures, l'homme d'affaires français est entendu [par l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales \(OCLCIFF\)](#). Avec lui se trouvent Gilles Alix, le directeur général de sa filiale Bolloré Africa Logistics, ainsi que Philippe Dorent, responsable du pôle international de Havas Paris, et Francis Pérez, dirigeant de la société Pefaco basée en Espagne. [La garde à vue des quatre hommes a été prolongée ce mercredi](#), selon une source judiciaire citée par Reuters. Celle-ci est consécutive à une information judiciaire menée à la suite de soupçons de corruption et de trafic d'influence concernant l'obtention de concessions portuaires en Guinée et au Togo.

Depuis 2010 en effet, puis à la suite de deux plaintes contre X déposées en 2011 et 2013 par l'homme d'affaires Jacques Dupuydauby, le juge Serge Tournaire enquête. Il entend déterminer si le groupe de communication Havas, appartenant à Vincent Bolloré, aurait successivement mené et sous-facturé les campagnes électorales de Faure Gnassingbé et d'Alpha Condé pour les présidentielles du Togo et de Guinée, en échange de précieuses concessions portuaires, de Lomé et de Conakry.

«Les prestations relatives à ces facturations ont été réalisées en toute transparence. L'audition de ses dirigeants permettra d'éclairer utilement la justice sur ces questions qui ont fait l'objet d'une expertise indépendante qui a conclu à la parfaite régularité des opérations», promet le groupe Bolloré. À l'issue de sa garde à vue, le juge d'instruction a la possibilité de signifier la mise en examen.

Éviction brutale

En Guinée, Nicotrans, arrivé en tête de l'appel d'offres en 2009, s'est vu retirer sa concession portuaire un an plus tard au profit de Vincent Bolloré. Ce dernier finira par racheter les derniers actifs de son ancien concurrent. Au Togo, c'est l'éviction brutale de l'ancien allié Jacques Dupuydauby, condamné pour détournement d'actifs à trois ans et neuf mois de prison ferme, qui intéresse les enquêteurs. Depuis son premier dépôt de plainte, ce dernier aurait été auditionné plus d'une dizaine de fois par les enquêteurs et trois fois par le juge Tournaire.

La convention de l'OCDE de 2001, sur la lutte contre la corruption, permet aux États de poursuivre une entreprise pour corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales.

L'Afrique joue un rôle clé et historique dans l'activité du groupe Bolloré. Ce continent représente 25 % du chiffre d'affaires du groupe Bolloré. L'an dernier, après l'intégration totale de Vivendi, le groupe français a réalisé 18,3 milliards de chiffre d'affaires.

Les activités africaines sont pour l'essentiel regroupées dans Bolloré Transport et Logistics. Créée en 2016, cette filiale regroupe notamment les anciennes activités de Bolloré Énergie, de SDV, et Bolloré Africa Logistics. Aujourd'hui, cette dernière entité génère un volume d'affaires de 2,5 milliards et emploie 25.000 personnes.

Du stockage au transport des marchandises, Bolloré Africa Logistics est incontournable en Afrique de l'Ouest. Le groupe gère directement les terminaux de conteneurs de 10 ports de la région, de Conakry, en Guinée, à Pointe-Noire, au Congo. Il opère aussi dans 16 terminaux à conteneurs sur le continent par l'intermédiaire de partenariats public-privé. Si le groupe Bolloré n'a pu mener à bien la grande boucle ferroviaire ouest-africaine de 3000 kilomètres, les projets de développement ne manquent pas. L'entreprise s'intéresse ainsi aux côtes de l'Afrique de l'Est. Elle étudie par ailleurs les possibilités de connecter ports et villes à l'intérieur des terres afin de limiter les goulets d'étranglement.

La garde à vue de Vincent Bolloré a en tout cas été très mal accueillie par les marchés. Le titre Bolloré a chuté de 6,14 %, mardi, à la Bourse de Paris.

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/societes/2018/04/24/20005-20180424ARTFIG00297-vincent-bollore-en-garde-a-vue-pour-des-soupcons-de-corruption-en-afrique.php>

[Paule Gonzalès](#) et [Charles Gautier](#)

::: POLITIQUE

L'OPINION – 25/04/2018

12 Prélèvement à la source : Et les shadocks pompaient !



N'en déplaise à M. Darmanin, les temps humains et les coûts vont être augmentés tout au long de la chaîne des fonctions supports des employeurs dans des proportions que nul ne peut anticiper. Souvenez-vous du RSI !

Le report initial d'un an pouvait laisser espérer l'enterrement de cette mesure héritée du quinquennat Hollande. Mais [le ministre des Comptes publics a confirmé l'entrée en vigueur du prélèvement à la source](#) de l'impôt sur le revenu au 1^{er} janvier 2019. Le mouvement est lancé.

Cette réforme, exigée par [l'Union européenne, part d'une bonne intention](#) : prélever à la source permettrait de s'épargner des démarches déclaratives et un paiement tardif de son impôt. De plus, d'autres pays aux systèmes d'imposition beaucoup plus simples le pratiquent. Pourtant nous risquons d'aboutir au contraire de l'effet escompté.

A l'occasion de la déclaration en ligne 2018 des revenus 2017, le taux individuel de prélèvement à la source transmis aux employeurs sera également communiqué à chaque contribuable, il s'appliquera sur les fiches de paie à compter du mois de janvier 2019 et l'impôt dû sera directement déduit du salaire net. Simple ?

C'est oublier les effets indésirables de ce «Cosmopompe» et ses conséquences redistributives imprévues. A compter de janvier 2019, les salaires nets seront amputés par les prélèvements de l'impôt sur le revenu. Le taux de prélèvement sera déterminé en fonction des revenus de l'année 2017. Pendant 10 mois, nous serons prélevés sur la base de nos revenus d'il y a deux ans (n-2) avant prise en compte de la déclaration des revenus de l'an dernier (n-1) qui déclenchera à l'automne la régularisation des montants prélevés.

Donc, si en 2018 le salaire a augmenté, nous tirerons profit de l'année blanche ; si au contraire il a baissé, nous serons prélevés sur nos revenus 2017 et [devrons attendre l'automne 2019](#) pour voir les montants régularisés. Nous pourrions moduler nos prélèvements mais attention si nous nous trompons de plus de 20% par rapport au montant dû !

Usine à gaz. Ce système va enfoncer les contribuables à problèmes : les cas particuliers des couples, ceux qui refusent de communiquer leur taux de prélèvement à leur employeur, les intérimaires, ceux qui enchaînent les contrats courts, les gérants d'entreprise, les indépendants, les libéraux, ceux qui perçoivent des revenus fonciers, ceux qui bénéficient d'un revenu exceptionnel...

La complexité se déduit dès l'exposé des principes : derrière la simplicité se dissimule une usine à gaz digne des Shadocks ! [L'employeur devient le receveur de l'impôt et le responsable de sa bonne perception devant l'administration fiscale](#). L'Etat se défait sur les entreprises en leur demandant de prendre en charge, à leur frais, une activité éminemment régaliennne.

La querelle philosophique a des incidences très pratiques : pour collecter cet impôt, les éditeurs de logiciels de gestion sociale vont augmenter leurs coûts; les gestionnaires de paie vont voir leur charge de travail augmenter dans ce rôle de guichet d'entrée pour Bercy, les pénalités infligées pour erreur ou retard vont augmenter avec les flux; les professionnels du chiffre vont multiplier les diligences et les temps passés pour assurer, contrôler ou ajuster ces nouvelles opérations sensibles.

N'en déplaise à M. Darmanin, les temps humains et les coûts vont être augmentés tout au long de la chaîne des fonctions supports des employeurs dans des proportions que nul ne peut anticiper - [souvenez-vous du RSI](#). D'ailleurs les logiciels de Bercy ont déjà dysfonctionné et faussé un demi-million de feuillets préremplis.

Cette réforme va contribuer à faire baisser le taux de marge des sociétés non financières (EBE/VA), qui s'établit selon les derniers chiffres à 31,9 % (selon l'Insee), soit un taux durablement inférieur de 4 à 10 points à ceux de nos voisins européens (selon AFEP/EUROSTAT).

Avance de trésorerie. Les entreprises ne seront pas seules à subir ces coûts et cette complexité. Bercy aussi verra ses agents submergés par les cas particuliers. Le contribuable, lui, devra toujours déclarer annuellement ses revenus, sauf si nous assistons à la première étape d'une fusion entre l'impôt sur le revenu et la CSG, afin de rendre cette dernière progressive et d'augmenter discrètement les prélèvements sur les classes moyennes et aisées. Officiellement, il n'en est pas question. Pour l'instant.

Bercy souligne un avantage majeur : la contemporanéité, c'est-à-dire payer immédiatement l'impôt dû sur les revenus qui viennent d'être perçus ou s'adapter sans délai à un changement de situation personnelle. Les finances publiques étant tenues selon une comptabilité de trésorerie et non d'engagement, l'impact de ces rentrées fiscales sera considérable. Demain, l'Etat bénéficiera d'une avance de trésorerie permanente aux frais du contribuable et, le cas échéant, il rendra ce qu'il aura jugé bon de restituer au bout de dix mois de prélèvements, c'est-à-dire au moment de payer les impôts locaux — la nature est bien faite.

Personne n'a réfléchi au mauvais côté macro-économique de cette contemporanéité : l'impact en matière de prévisions de recettes fiscales l'année où se produit un décrochage économique et où toutes les recettes de l'Etat - TVA, IS et IR - plongeront en même temps.

Ce mécano fiscal sans cesse revu, enrichi et normé étouffe la fameuse source qu'on entend prélever. Derrière la simplicité, il y aura une taxe administrative que les entreprises françaises acquitteront avec comme assiette leur compétitivité. Il est encore temps d'y renoncer et d'aller vers un système bien plus simple et déjà pratiqué par de nombreux Français : la mensualisation. Il suffirait de la rendre obligatoire pour assurer une régularité de la recette pour l'Etat sans générer une telle usine à gaz au frais des entreprises.

Julien Aubert est député LR de Vaucluse, président d'Oser la France, Thibault Bazin est député LR de Meurthe-et-Moselle, vice-président d'Oser la France; Valérie Beauvais est députée LR de la Marne, vice-présidente d'Oser la France ; Bernard Brochand est député LR des Alpes-Maritimes ; Bérengère Poletti est députée LR des Ardennes, vice-présidente d'Oser la France ; Jean-François Parigi est député LR de Seine-et-Marne et vice-président d'Oser la France ; Alain Dufaut est sénateur LR du Vaucluse ; Bernard Fournier est sénateur LR de la Loire ; René-Paul Savary est sénateur LR de la Marne ; Bernard Carayon est maire LR de Lavaur et conseiller régional d'Occitanie, vice-président d'Oser la France ; Stéphane de Sallier Dupin est conseiller régional de Bretagne ; Stéphane Sauvageon est conseiller régional de Provence-Alpes-Côte D'Azur ; Gurval Guiguen est conseiller municipal et métropolitain de Rennes ; Pierre Laget est adjoint au maire des 11 et 12e arrondissements de Marseille chargé des Finances ; Olivier Arsac est adjoint au maire de Toulouse et conseiller métropolitain de Toulouse Métropole et Jérôme Besnard est conseiller municipal de Mont-Saint-Aignan.

Julien Aubert et 8 parlementaires LR

::: INTERNATIONAL

LES ECHOS – 25/04/2018

13 Iran : Trump et Macron plaident pour un accord plus large



Le président américain s'est dit ouvert à une nouvelle proposition d'accord plus large sur le nucléaire iranien, fondé sur celui de 2015. Mais sa décision, qui doit être annoncée le 12 mai, reste incertaine.

La « *bromance* » entre Emmanuel Macron et Donald Trump a été mise à rude épreuve mardi matin. Les deux chefs d'Etat, [qui redoublent d'amabilités en public depuis lundi](#), n'hésitant pas à s'embrasser devant les caméras, sont entrés dans le dur des négociations, abordant des [sujets sur lesquels leurs vues divergent fortement](#), comme l'Iran, le commerce, ou le climat.

Contre toute attente, un début de consensus a toutefois semblé émerger sur le nucléaire iranien. Le président américain doit décider d'ici au 12 mai de [dénoncer ou prolonger l'accord de 2015](#), tandis que le président français espère le sauver. « *Personne ne sait ce que je vais décider, même si* (Emmanuel Macron) *en a maintenant une bonne petite idée*, s'est amusé le président américain en se tournant vers son homologue lors de la conférence de presse qui a suivi les échanges du matin. *Nous verrons si nous arrivons à un nouvel accord, bâti sur de solides fondations* ».

Quatre piliers

Si Trump est resté prudent, sa déclaration est venue conforter le président français désireux de faire bouger les lignes, même à la marge. A l'issue des réunions, celui-ci a suggéré mardi une autre architecture d'accord, bâti sur quatre piliers, et dont l'accord de 2015 ne serait que le premier chapitre.

L'objectif d'Emmanuel Macron consiste à bloquer toute activité nucléaire iranienne jusqu'en 2025, à empêcher à plus long terme toute activité nucléaire, à stopper les activités balistiques de l'Iran et créer les conditions d'une stabilité politique dans la région, Syrie comprise. « *La discussion que nous avons eue ensemble permet en tout cas d'ouvrir la voie à ce nouvel accord, qui me paraît indispensable [...] sur lequel nous souhaitons associer, au-delà de l'ensemble des partenaires européens, les puissances de la région et évidemment la Russie et la Turquie*, a déclaré Emmanuel Macron, s'avançant davantage que le président américain. *On ne déchire pas un accord pour aller nulle part, on construit un nouvel accord plus large et qui permet de couvrir l'ensemble de nos préoccupations* ».

Les autres sujets éclipsés

Répétant que « *cet accord n'aurait jamais dû être conclu* », Trump a menacé l'Iran de « *gros ennuis* », alors que le ministre des affaires étrangères iranien Javad Zarif a suggéré dimanche qu'un redémarrage du programme nucléaire était possible en cas de rupture de l'accord.

Le président américain a parallèlement plaidé pour une plus grande implication des pays du Moyen-Orient dans la région. « *Certains de ces pays sont très riches, c'est nous qui les protégeons, il faut qu'ils interviennent*, a-t-il insisté. *C'est presque gênant de le dire, mais nous avons dépensé 7.000 milliards de dollars dans la région en 18 ans, pour un résultat nul en ce qui me concerne. A cause de cela, nous ne pouvons pas réparer nos écoles et nos autoroutes. Les Etats-Unis ne continueront pas à payer, le président Macron et moi sommes d'accord là-dessus* ».

Le dossier iranien a quasiment éclipsé les autres sujets, à commencer par les tarifs douaniers sur l'acier, [dont l'Europe a été exemptée jusqu'au 1er mai](#), mais qui doivent théoriquement s'appliquer après.

La folle semaine américaine des chefs d'entreprises français // <https://www.lesechos.fr/monde/etats-unis/0301604926082-la-folle-semaine-americaine-des-chefs-dentreprises-francais-2171581.php>

Elsa Conesa

14 Theresa May sous pression pour rester dans une union douanière avec l'UE



Le milieu des affaires britanniques et une partie de la classe politique cherchent à assouplir le Brexit.

Une fronde des lords britanniques ne semble pas a priori de nature à faire trembler un premier ministre. Et pourtant, un vote de la Haute Assemblée jeudi dernier menace [la voie tracée par Theresa May pour le Brexit](#). Par 348 voix contre 225, y compris celles de plusieurs membres du Parti conservateur au pouvoir, elle a adopté un amendement au projet de loi sur la sortie de l'UE demandant au gouvernement d'examiner le maintien dans une union douanière avec l'Europe. C'est une ligne rouge, établie dès le départ par Theresa May. La franchir reviendrait, selon elle, à «trahir le vote du peuple britannique». Cela obligerait en effet le Royaume-Uni à abdiquer toute velléité de mener sa propre politique commerciale extérieure, pour se ranger à celle adoptée par Bruxelles. À l'inverse, cela permettrait de maintenir le régime d'échanges sans friction avec les Vingt-Sept, et réglerait le casse-tête insoluble de la frontière entre l'Irlande du Nord (membre du Royaume-Uni) et la République d'Irlande (membre de l'UE).

Cette solution gagne du terrain dans le débat britannique, alors que Londres vient d'entamer ses négociations sur sa relation future avec l'Europe. Elle a le soutien massif de la communauté des affaires et des politiciens proeuropéens, qui y voient un moyen de garder une relation de proximité avec l'UE et d'atténuer les conséquences de la sortie britannique. Une option vue aussi d'un bon œil à Bruxelles, qui a jugé irréalistes toutes les options présentées par Londres jusqu'à présent pour régler le problème des frontières. Ce qui provoque la fureur des europhobes, selon lesquels cela reviendrait à un Brexit qui n'en aurait que le nom.

«Pleurer dans leur bière»

Un amendement de la Chambre des lords peut facilement être retoqué par la Chambre des communes, qui a toujours le dernier mot. Mais voici que les députés se préparent à leur tour à défier le gouvernement sur ce sujet. Ils pourraient adopter une motion similaire, jeudi, lors d'un vote consultatif d'initiative parlementaire. Mais cela pourrait créer un précédent pour un nouveau vote en ce sens, contraignant cette fois, soutenu par au moins une dizaine de frondeurs conservateurs [ainsi que l'opposition](#), lors de l'examen d'une loi sur le commerce et les douanes prévu en mai ou juin, sans cesse repoussé par l'exécutif depuis des mois de peur de cette rébellion.

Le gouvernement prend les choses très au sérieux. Au point que Downing Street s'est livré à un exercice d'évaluation des conséquences d'une défaite sur ce terrain. Selon des indiscretions parues dans la presse, les proches de Theresa May «ne pleureraient pas dans leur bière» si on en arrivait là. La première ministre serait même prête à encaisser les démissions en protestation de «hard Brexiters» de son cabinet, [comme Boris Johnson](#), ministre des Affaires étrangères, ou son collègue en charge du Commerce international, Liam Fox, qui se retrouverait dépourvu de toute mission par le maintien dans l'union douanière avec l'Europe. La question est si sensible que la première ministre a décidé de reporter une discussion sur ce sujet avec ses ministres concernés prévue ce mercredi.

Les Brexiters rongent leur frein et cherchent la parade à cette trahison de l'esprit du Brexit. Ils poussent Theresa May à engager sa responsabilité sur la question. Et menacent de provoquer un vote de défiance si elle ne le faisait pas. Pour tenter de les rassurer, Downing Street promet que sa position n'a pas changé d'un iota. Mais écarte aussi toute idée de mettre la démission de la chef du gouvernement

dans la balance. Celle-ci doit «maintenant écouter le chœur de voix croissant qui la pressent d'abandonner sa ligne rouge sur une union douanière et de revoir son approche», plaide le député Keir Starmer, responsable du Brexit au Labour. Le bras de fer entre les deux camps du Brexit ne fait que (re-)commencer.

[Florentin Collomp](#)

LE MONDE – 25/04/2018

15 La démission du premier ministre ne met pas fin à la crise politique en Arménie



Le principal opposant, Nikol Pachinian, réclame l'ouverture de négociations avec le chef du gouvernement nommé par intérim, Karen Karapetian.

Il aura gouverné moins d'une semaine, comme premier ministre. Investi le 17 avril, Serge Sarkissian, 63 ans, ex-président d'Arménie pendant dix ans, de 2008 à 2018, a démissionné lundi 23 avril sous la pression de la rue, qui lui reprochait de s'accrocher au pouvoir. « *J'abandonne la direction du pays* », a déclaré le dirigeant en évoquant la nécessité de préserver la paix civile après [onze jours de manifestations massives](#) auxquelles s'étaient joints, lundi matin, à Erevan, la capitale, près de 200 militaires en tenue. La présence inattendue de ces derniers a, semble-t-il, hâté la décision de M. Sarkissian, aussitôt remplacé par son prédécesseur, Karen Karapetian.

La nomination par intérim de cet ex-premier ministre – dans l'attente d'un vote de l'Assemblée prévu dans un délai de sept jours pour désigner officiellement un successeur – ne signifie pas un changement de régime. Agé de 54 ans, M. Karapetian est un allié de M. Sarkissian, dont le Parti républicain, à la tête d'une coalition, domine largement le Parlement avec plus de la moitié des sièges. Tout en savourant la « victoire », [au milieu d'une foule en liesse de plusieurs milliers de personnes réunies lundi soir, autour du palais du gouvernement](#), le député Nikol Pachinian, chef de file de la contestation, a donc pris soin d'annoncer une suite. « *Nous sommes prêts à continuer les discussions avec le premier ministre, Karen Karapetian, pour assurer le transfert du pouvoir au peuple*, a-t-il souligné. *J'espère que les hautes sphères du Parti républicain reconnaîtront sans équivoque la révolution de velours* [nom qu'il avait donné au mouvement] *non violente*. »

Corruption endémique

La crise politique qui secoue cette ancienne république soviétique de 2,9 millions de personnes située dans le Caucase n'est sans doute pas terminée, comme en est convenu, d'une certaine façon, le président d'Arménie, Armen Sarkissian (sans lien de parenté avec l'ex-premier ministre), en appelant à une trêve, mardi 24 avril, lors de la commémoration du génocide arménien par l'Empire ottoman. « *Ce jour-là, aucun Arménien ne peut s'opposer à un autre* », a-t-il souligné dans un message. Ses pouvoirs, cependant, sont très limités depuis la réforme constitutionnelle de décembre 2015 qui a transféré une bonne partie des prérogatives de la présidence au premier ministre.

Au-delà du changement de tête de l'exécutif, les revendications des manifestants, ulcérés par la corruption endémique et l'incapacité du gouvernement à juguler une pauvreté qui s'aggrave, ont bénéficié d'un fort soutien populaire tout au long du mouvement de contestation. Or, ces revendications, loin d'être apaisées, restent aujourd'hui sur la table. Les questions demeurent, enfin, sur le ralliement de dernière minute de militaires parmi les contestataires. S'agissait-il d'un mouvement spontané ou organisé ? Et dans ce cas, par qui ?

Silence du Kremlin

Les événements d'Arménie ont été suivis de près par Moscou, qui a observé une prudente réserve. « *C'est une affaire intérieure* », déclarait lundi le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, tout en rappelant que l'Arménie est « *une alliée* », un « *pays très important pour nous* ». La Russie y possède en effet une importante base militaire à Gumri, à 120 kilomètres au nord-ouest d'Erevan, où sont stationnés plus de 4 000 hommes. Son armée contrôle toujours la frontière sud avec la Turquie, fermée. Surtout, l'Arménie est membre de l'Organisation du traité de sécurité collective (OTSC), qui unit d'anciennes républiques soviétiques depuis 2002, et de l'Union économique eurasiatique, une alliance entre plusieurs Etats de la région, lancée en grande pompe en 2014.

Enclavée dans le Caucase, en guerre depuis trente ans avec son voisin azerbaïdjanais pour le contrôle du Haut-Karabakh, l'Arménie reste sur tous les plans très dépendante de la Russie. Dès sa nomination au poste de premier ministre, Vladimir Poutine avait d'ailleurs appelé Serge Sarkissian pour le féliciter « *chaleureusement* », ajoutant : « *Je suis certain que votre travail à la tête du gouvernement facilitera la consolidation des relations amicales et alliées entre nos deux pays et la poursuite de bénéfices mutuels dans les processus d'intégration de l'Eurasie.* » Après sa démission subite, le chef du Kremlin est resté silencieux.

Un profil embarrassant

La prudence affichée par Moscou, peu désireuse de voir la situation s'envenimer, s'explique aussi par le soulagement de la nomination de M. Karapetian. Le premier ministre par intérim pilotait jusqu'ici les relations commerciales russo-arméniennes. Pour Moscou, qui le connaît bien, il incarne donc la continuité.

Le « héros » de la contestation, Nikol Pachinian, présente en revanche un profil bien plus embarrassant pour le Kremlin. A 42 ans, cet ancien journaliste avait été l'un des meneurs des manifestations de 2008, lors de la première élection de M. Sarkissian comme président, manifestations qui avaient dégénéré en violentes échauffourées avec les forces de sécurité, provoquant la mort de dix personnes. Condamné à sept ans de prison en 2010 après quelques mois passés dans la clandestinité, il a été libéré l'année suivante à la faveur d'une amnistie. A la tête d'un petit parti, Contrat civil, ce père de quatre enfants a fait son entrée au Parlement comme député en 2017. Bon orateur, audacieux, il a multiplié ces derniers mois les meetings sur le terrain, parvenant à s'imposer comme le principal opposant, et séduisant de plus en plus de jeunes qui n'ont pas connu l'URSS.

Par [Isabelle Mandraud](#)

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>

